

TOUJOURS



LÀ

Rapport
annuel
2017



PROMUTUEL
ASSURANCE
BORÉALE



**LE PRÉSIDENT,
JEAN COTTEN**



**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,
KATHY BÉLANGER**

**Protéger nos biens
les plus précieux
et procurer
la tranquillité d'esprit,
voilà la raison d'être
de l'assurance.**

**Les nombreux
sinistres qui ont
marqué l'année 2017
ont rappelé avec force
notre rôle premier
et essentiel comme
assureur : être là
pour nos membres-
assurés quand ils
ont besoin de nous.**

42 748
membres-assurés

162
employés

9
administrateurs

17
points de service

LÀ POUR FAIRE VIVRE NOS VALEURS MUTUALISTES

Cette proximité et cette manière d'être, humaine, rassurante et protectrice, ont toujours fait partie de notre identité. Elles sont inscrites dans les gènes et l'histoire de notre organisation.

Ces liens privilégiés avec nos membres-assurés, notre plus grande richesse, sont constamment au cœur de nos réflexions, de nos actions et de nos projets. Notre ancrage dans les communautés que nous desservons nous permet de bien comprendre leurs attentes et leurs besoins.

Dans la dernière année, votre Société mutuelle, en synergie avec l'ensemble du Groupe, a multiplié les efforts visant à toujours bien et mieux vous servir. Bref, à être là pour vous, à l'écoute de votre réalité, de différentes façons.

LÀ POUR ÉCOUTER NOS MEMBRES-ASSURÉS

Des études indépendantes démontrent que Promutuel Assurance se positionne dans le marché comme un assureur de proximité et se démarque avantageusement par l'excellence de son service à la clientèle. Ces résultats, en phase avec notre essence mutualiste, sont des plus stimulants et nous incitent à poursuivre les initiatives pour demeurer près de nos membres-assurés.

C'est ainsi qu'en 2017, nous avons instauré un sondage de satisfaction grâce auquel nos membres-assurés peuvent s'exprimer sur leur

expérience avec nous. Par cette démarche, nous recueillons de l'information précieuse nous permettant de cibler des occasions d'amélioration. L'expérience vécue par nos membres-assurés s'en trouve ainsi rehaussée.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant : Lyne Ash, Lucille Rouillard, Jean-Yves Gauthier, Kathy Bélanger, Rosaire Corriveau

Arrière : Réjean Piché, Daniel Asselin, Gilbert Brassard, Jean Cotten



ÉQUIPE DE DIRECTION

Avant : Lyne Carpentier, Line Clément, Kathy Bélanger, Elisa Tanguay, Mylène Allard

Arrière : Michel Gagnon, Sylvain Fréchette, Daniel Gervais

LÀ POUR DIVERSIFIER NOS PRODUITS ET NOTRE PRÉSENCE

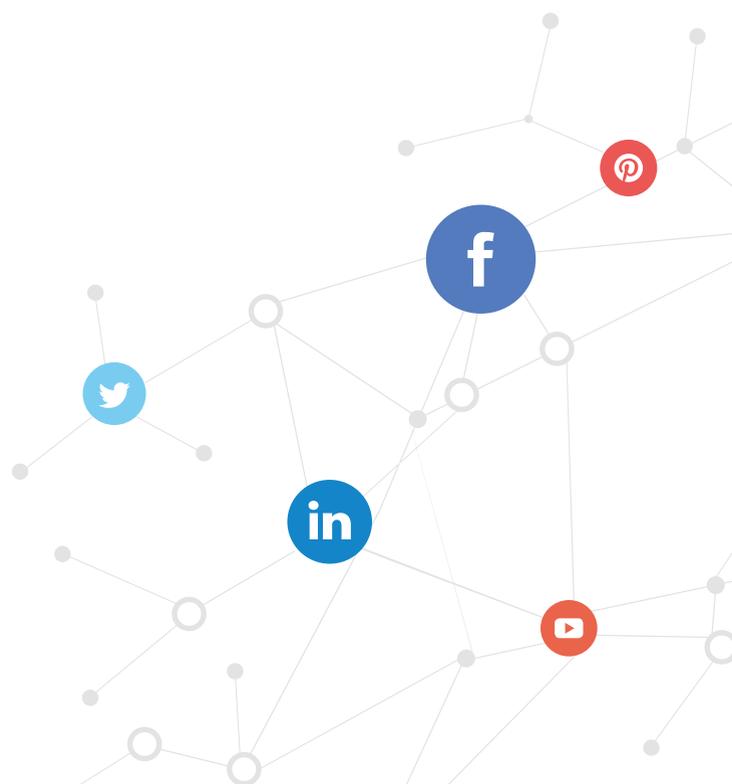
À toutes les étapes de leur relation avec nous, nous désirons faciliter la vie de nos membres-assurés en leur offrant des produits et services efficaces, simples et novateurs. À cet effet, les projets liés aux nouvelles technologies sont une grande source d'inspiration et de développement. Ils nous permettent de faire preuve d'agilité pour nous adapter rapidement aux attentes des consommateurs.

Par exemple, en 2017, nous avons lancé Appi, notre nouveau programme de télématique. Basé sur une application 100 % mobile, il permet à nos membres-assurés d'obtenir une tarification d'assurance automobile adaptée à leurs comportements de conduite et, éventuellement, d'améliorer leur sécurité sur la route.



Nous avons également lancé l'Espace client Promutuel Assurance, où nos membres-assurés peuvent consulter en tout temps leurs documents d'assurance à partir de leur tablette, leur téléphone intelligent ou leur ordinateur. En faisant le choix de recevoir leurs polices et certificats d'assurance de façon numérique, nos membres-assurés réduisent du même coup leur empreinte écologique.

Conçus pour simplifier la vie des membres-assurés, nos services en ligne se conjuguent à une présence de plus en plus remarquée sur le Web et les réseaux sociaux. Une autre façon pour nous d'être là, pour nos clients actuels et futurs, dans un monde où la technologie, à l'image des consommateurs et des produits, continuera de se diversifier.



LÀ POUR AMÉLIORER NOTRE EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

En 2017, nous avons obtenu des gains d'efficacité opérationnelle qui nous permettent de constater la pertinence des projets réalisés en ce sens au cours des dernières années. L'optimisation de nos outils technologiques et notre performance accrue, entre autres, ont conduit à des économies importantes. Elles sont le fruit de nombreux efforts investis, et nous allons assurément poursuivre dans cette voie prometteuse.

Nous sommes également heureux d'avoir procédé à l'acquisition, conjointement avec Promutuel Assurance Deux-Montagnes, du cabinet de courtage Dubé, Cooke, Pedicelli inc. (DCPA), ce qui nous a permis d'accueillir dans nos rangs une équipe de 15 nouveaux professionnels de l'assurance et d'ajouter 4 bureaux de service dans les municipalités de Saint-Sauveur, Mont-Tremblant, Blainville et Montcalm. Cela démontre notre engagement à demeurer parmi les joueurs importants en assurance de dommages.



LÀ POUR FAIRE FACE À LA MÉTÉO EXTRÊME

Il ne fait plus aucun doute que l'augmentation des conditions météorologiques extrêmes fait maintenant partie de notre réalité. C'est donc dire que les inondations, la grêle et les tempêtes de vent vécues en 2017 pourront se répéter, voire s'intensifier. L'industrie de l'assurance de dommages en subit évidemment les conséquences directes.

Les tendances observées à cet égard risquent d'influencer le marché de l'assurance de différentes manières, notamment en ce qui

concerne les pratiques de souscription et les types de couverture. Nous sommes déterminés, comme l'ensemble du Groupe, à redoubler d'ardeur pour composer avec ce contexte de sinistres majeurs constants, tout en continuant d'offrir à nos membres-assurés des protections adéquates et la paix d'esprit dont ils ont besoin.

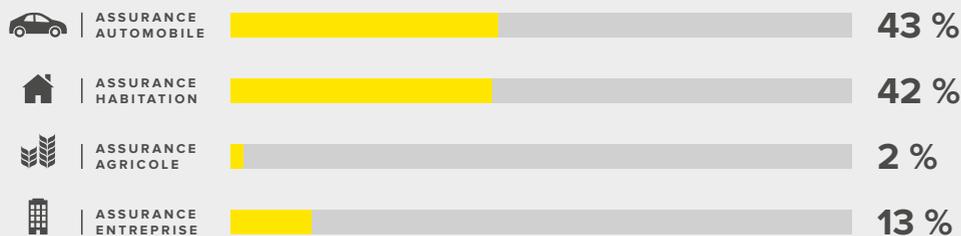


RÉSULTATS FINANCIERS 2017

CROISSANCE DU VOLUME-PRIMES

En 2017, dans un contexte marqué par une concurrence accrue, votre Société mutuelle a tout de même réussi à augmenter son volume-primes. En effet, il s'élève à 60 718 000 \$, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à 2016. Nous sommes très fiers de cette croissance, particulièrement si nous la comparons avec celle de l'industrie de l'assurance de dommages, qui oscille généralement autour de 3 %.

RÉPARTITION DES PRIMES



TAUX DE SINISTRES

Lors de sinistres, notre rôle d'assureur et nos valeurs mutualistes prennent tout leur sens. En matière de sinistralité, les inondations du printemps, qui ont causé de graves dommages, ont été l'événement le plus marquant de l'année dernière.

À cela s'ajoutent plusieurs pertes majeures en assurance habitation et un taux de sinistres en hausse depuis plusieurs années en assurance automobile. Dans ce secteur d'affaires, nous faisons face, de surcroît, à un coût moyen d'indemnisation qui est en augmentation.

Cela s'explique par le nombre grandissant de composantes technologiques des véhicules modernes. Ces accessoires à la fine pointe ont pour effet d'augmenter le coût des pièces et celui de la main-d'œuvre requise pour faire les réparations.

Dans ce contexte, Promutuel Assurance Boréale a versé un total de 44 700 000 \$ en indemnités à ses membres-assurés victimes d'un sinistre, ce qui porte son taux de sinistres à 78 %, comparativement à 71 % en 2016.

RÉSULTATS COMBINÉS

En combinant nos résultats de ventes avec nos résultats se rapportant aux indemnités versées aux membres-assurés sinistrés, nous affichons une perte d'assurance de 833 000 \$ au terme de la dernière année, qui s'explique principalement par le bilan difficile en matière de sinistralité.

De plus, l'amortissement lié à la fusion de Promutuel Assurance L'Abitibienne et de Promutuel Assurance Rouyn-Noranda – Témiscamingue en 2014 ainsi que l'achat,

mentionné précédemment, du cabinet de courtage DCPA ajoutent une charge de 1 730 000 \$, ce qui nous conduit à un déficit pour l'exercice financier de 2017. Cette charge d'amortissement sera de moindre importance à partir de 2020. Enfin, votre Société mutuelle affiche un avoir des membres de 19 515 000 \$.



60 718 000 \$
en primes souscrites



44 700 000 \$
versés en indemnités



19 515 000 \$
en avoir des membres

LÀ POUR REDONNER AUX COMMUNAUTÉS

Notre présence et notre engagement profond dans les communautés sont indissociables de nos valeurs mutualistes. En 2017, comme toujours, nous avons été au cœur de la collectivité pour appuyer des causes et événements importants. En voici des exemples : la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), H₂O le festival, la Fête d'hiver de Rouyn-Noranda, la Magie des Neiges Optimiste d'Amos, le Marché public de la Vallée-de-l'Or, l'Association des coureurs en canot de la Lièvre, le Festi Jazz Mont-Tremblant et la Fondation du CHDL-CRHV.

LÀ POUR DIRE MERCI

Nous tenons à remercier sincèrement tous nos employés et nos administrateurs. Ils contribuent, chacun à leur façon et dans leur fonction respective, au succès d'une entreprise régionale fière de participer à la vie économique et sociale de son milieu.

Enfin, merci à vous, chers membres-assurés, d'être de plus en plus nombreux chaque année à nous faire confiance. En choisissant Promutuel Assurance Boréale, vous investissez dans l'économie locale et, par le fait même, dans les valeurs coopératives qui animent une entreprise mutualiste comme la nôtre. Merci de nous permettre, toujours et plus que jamais, d'être là.



Notre équipe à H₂O le festival



Remise d'une bourse dans le cadre de notre implication auprès de la Fondation de l'UQAT

147 536 \$
remis en dons
et commandites

RAPPORT FINANCIER 2017

Gouvernance POUR LE RESPECT DE NOS VALEURS MUTUALISTES

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour nous assurer d'une structure et d'un encadrement rigoureux permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En nous appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, nous garantissons à nos assurés une gestion saine, prudente et performante de nos activités. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de normes de gouvernance faisant état des politiques et processus établis, lesquels régissent nos façons de faire et nos façons d'être.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

La gestion du risque fait partie intégrante de notre culture d'entreprise. Il s'agit d'un mode de gestion continu, proactif et dynamique qui nous permet d'évaluer efficacement les risques et de mettre en place des plans d'action pour les réduire.

CONTRÔLES INTERNES, SUPERVISION INDÉPENDANTE ET VÉRIFICATION DES ACTIVITÉS

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment le vérificateur externe.

Enfin, un comité de vérification est formé au sein du conseil d'administration pour s'assurer de la fiabilité et de la présentation adéquate des données financières et non financières.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Sous la responsabilité du comité de déontologie formé au sein du conseil d'administration, la Société mutuelle doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE

Afin de maintenir une gouvernance répondant aux réalités du marché dans lequel nous évoluons, nous procédons à la mise à jour périodique de notre Programme de gouvernance selon les recommandations du comité de gouvernance du Groupe Promutuel.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	4
États financiers	
États consolidés du résultat et résultat étendu	5
État consolidé des variations des capitaux propres	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Bilan consolidé	8
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10
Glossaire de termes financiers	43

Administrateurs

Les 42 748 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Jean Cotten*, président	Rouyn-Noranda
Daniel Asselin*, vice-président	Val-d'Or
Lyne Ash** °°	Nédélec
Gilbert Brassard* ** °°	Labelle
Rosaire Corriveau°, président du comité de déontologie et de gouvernance	La Sarre
Jean-Yves Gauthier** °°, président du comité de vérification et du comité de placement	Ville-Marie
Réjean Piché°	Mont-Laurier
Yvan Rose	Amos
Lucie Rouillard°	Amos

* membre du comité exécutif

** membre du comité de vérification

° membre du comité de déontologie et de gouvernance

°° membre du comité de placement

Rapport de la direction

La direction de la société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers consolidés et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la société.

Le comité de vérification est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

L'auditeur est nommé en vertu de la Loi sur les assurances. Il a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la société. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la société au 31 décembre 2017 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

La directrice générale,



Kathy Bélanger

Amos, le 23 février 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, les états consolidés du résultat et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

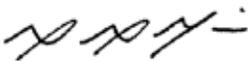
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière.

La vice-présidence – Vérification,



Normand Morin, CPA Auditeur, CA, FPA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 23 février 2018

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan consolidé de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2017 et sa variation dans l'état consolidé du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Simon Girard, FICA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 23 février 2018

États consolidés du résultat et résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉSULTAT CONSOLIDÉ	2017	2016
REVENUS		
Primes souscrites	60 718 \$	54 863 \$
Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	(3 133)	(1 329)
Primes brutes gagnées	57 585	53 534
Cession au réassureur	12 497	11 981
Primes nettes gagnées	45 088	41 553
COÛT DES SINISTRES		
Indemnités et frais inhérents	44 700	38 204
Recouvrement du réassureur	12 156	9 869
Sinistres nets	32 544	28 335
FRAIS		
Opérations	14 292	14 919
Taxes sur primes	2 004	1 863
Revenus de commissions de réassurance	(2 633)	(2 408)
Autres revenus liés aux frais d'opérations	(286)	(299)
Total des frais nets	13 377	14 075
RÉSULTAT CONSOLIDÉ D'ASSURANCE	(833)	(857)
Revenus nets de placement (Note 6)	1 511	1 589
Intérêts revenus (dépenses) sur financement des régimes de retraite et sur emprunt	(52)	(122)
Autres revenus (Note 7)	1 487	1 416
Autres frais (Note 8)	(3 064)	(2 896)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS	(951)	(870)
Impôts sur le résultat (Note 10)	(136)	(123)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ NET	(815) \$	(747) \$
RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ		
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(815) \$	(747) \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	115	(93)
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nettes(nets) des impôts	(41)	43
	74	(50)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets(nettes) des impôts	(769)	204
Total des autres éléments du résultat étendu	(695)	154
RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ	(1 510) \$	(593) \$

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Réserve pour éventualités	Surplus d'apport	Parts privilégiées	Excédents non répartis consolidés	Cumul des autres éléments du résultat étendu consolidé		Total
					Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	\$	7 685 \$		\$ 13 023 \$	128 \$	(3 018) \$	17 818 \$
Résultat étendu				(747)	(50)	204	(593)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	\$	7 685 \$		\$ 12 276 \$	78 \$	(2 814) \$	17 225 \$
Résultat étendu				(815)	74	(769)	(1 510)
Émission de parts privilégiées			3 800				3 800
Affectation de réserve	440			(440)			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	440 \$	7 685 \$	3 800 \$	11 021 \$	152 \$	(3 583) \$	19 515 \$

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017	2016
OPÉRATIONS		
Résultat net consolidé	(815) \$	(747) \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	472	501
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 732	1 600
Pertes (gains) sur placements	(43)	59
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	(4)	66
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations incorporelles		(5)
Frais relatifs aux régimes de retraite	742	408
Impôts différés	(344)	(313)
Revenus capitalisés sur placement	(152)	(376)
	1 588	1 193
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu	(27)	16
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Débiteurs opérationnels	(2 745)	(1 160)
Actifs d'impôts exigibles à recevoir	182	(445)
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	(3 831)	2 436
Provisions	10 167	(215)
Créditeurs opérationnels	518	(535)
Passifs d'impôts exigibles à payer	349	(350)
Cotisations aux régimes de retraite	(512)	(532)
	5 689	408
INVESTISSEMENT		
Acquisitions		
Placements	(5 548)	(4 046)
Immobilisations corporelles	(189)	(999)
Acquisition d'entreprise déduction faite de la trésorerie acquise	(2 746)	
Immobilisations incorporelles	(50)	(165)
Dispositions		
Placements	3 969	2 770
Immobilisations corporelles	32	67
Immobilisations incorporelles	3 999	170
	(533)	(2 203)
FINANCEMENT		
Émission de parts privilégiées	3 800	
Remboursement des emprunts de la filiale	(4 632)	
Remboursement de l'emprunt	(817)	(1 460)
	(1 649)	(1 460)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 507	(3 255)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 12)	1 454	4 709
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 12)	4 961 \$	1 454 \$

Bilan consolidé

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIF CONSOLIDÉ	2017	2016
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 961 \$	1 454 \$
Placements (Note 13)	23 027	21 152
	27 988	22 606
PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS		
Revenus courus sur placements	14	47
Primes à recevoir (Note 15)	21 420	18 583
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	75	
Autres débiteurs	443	155
	21 952	18 785
ACTIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	437	619
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Part du réassureur dans les provisions pour :		
Sinistres en voie de règlement (Note 19)	9 369	6 285
Primes non gagnées (Note 20)	5 412	5 000
Frais reportés (Note 16)	1 450	1 061
Actif au titre des régimes de retraite (Note 9)	280	183
Autres	62	48
	16 573	12 577
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 17)	9 748	10 133
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 18)	6 630	4 356
	83 328 \$	69 076 \$

Engagements et éventualités (Note 29)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean Cotten, président



Daniel Asselin, vice-président

Bilan consolidé

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PASSIF CONSOLIDÉ	2017	2016
PROVISIONS		
Sinistres en voie de règlement (Note 19)	22 263 \$	15 342 \$
Primes non gagnées (Note 20)	30 995	27 862
Commissions de réassurance non gagnées (Note 21)	1 521	1 408
	54 779	44 612
CRÉDITEURS		
Réassureur	918	367
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	633	336
Frais courus et autres fournisseurs (Note 22)	3 641	3 908
	5 192	4 611
PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	576	227
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 9)	2 668	1 290
IMPÔTS DIFFÉRÉS (Note 10)	530	226
EMPRUNT (Note 23)		817
PARTS SOCIALES (Note 24)	68	68
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		
Parts privilégiées (Note 25)	3 800	
Surplus d'apport	7 685	7 685
Réserve pour éventualités (Note 26)	440	
Excédents non répartis consolidés	11 021	12 276
Cumul des autres éléments du résultat étendu consolidé (Note 27)	(3 431)	(2 736)
	19 515	17 225
	83 328 \$	69 076 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale (la « société »), constituée en vertu de la Loi sur les assurances du Québec, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège social est situé au 282, 1^{re} Avenue Est, Amos, (Québec), J9T 1H3, Canada.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés, à moins d'indications

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de la société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers consolidés de la société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers consolidés sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent :

- actifs financiers disponibles à la vente
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- provision des sinistres en voie de règlement

Le bilan consolidé est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 23 février 2018.

CONSOLIDATION

La société présente des états financiers consolidés avec sa filiale. Cette filiale est consolidée à partir de la date d'obtention du contrôle. L'acquisition est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les soldes intersociétés ainsi que les produits et les charges liés aux transactions intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leurs caractéristiques et de leur utilisation par la société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Dépôts à terme	Détenus jusqu'à leur échéance
Prêts	Prêts et créances
Obligations	Disponibles à la vente
Fonds mutuels et fiducie de revenus	Disponibles à la vente
Actions ordinaires	Disponibles à la vente
Actions privilégiées	Disponibles à la vente
Sociétés en commandite	Disponibles à la vente
Fonds de placement	Disponibles à la vente
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie	Disponibles à la vente
Primes à recevoir et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs, emprunts et parts sociales	Autres passifs financiers

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés lors de la cession sont constatés au résultat net au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat net.

c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement

Les montants de réassurance que la société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif afférent.

b) Part du réassureur dans les primes non gagnées

La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés comprennent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Catégorie	Méthode	Taux ou durée
Bâtisse	Dégressif	4 % et 8 %
Mobilier-équipement	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Automobiles	Dégressif	30 %

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état des résultats.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Catégorie	Méthode	Durée
Logiciel	Linéaire	5 ans
Clientèle	Linéaire	3 et 5 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais d'opérations dans l'état des résultats. L'amortissement de la clientèle est présenté dans les autres frais.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

PROVISIONS

a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice.

c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

AUTRES PROVISIONS

La société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IMPÔTS

La société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles sont composés des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. Les impôts différés calculés sur une base non actualisée découlent des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôts différés est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur les impôts différés d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrats d'assurance lorsqu'ils comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoulee des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Lorsque certains propriétaires d'automobile ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire, ils sont assurés par l'intermédiaire du Groupement des assureurs automobiles (GAA). De plus, les assureurs peuvent choisir de céder certains risques au Plan de répartition des risques (PRR), lequel est géré par le GAA. Les risques liés aux contrats d'assurance du GAA et aux contrats cédés par les assureurs au PRR sont partagés entre les assureurs de dommages en fonction de la part de marché qu'ils occupent et du volume cédé au PRR. La société applique à ces contrats d'assurance les mêmes conventions comptables qu'elle applique aux contrats d'assurance établis directement pour ses titulaires de contrats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

CONTRAT DE LOCATION

Les contrats visant la location de biens qui n'ont pas pour effet d'exposer la société à la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués sont comptabilisés en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location et présentés dans les frais d'opérations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La note 33 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le regroupement d'entreprises est comptabilisé selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur à la date d'acquisition. À cette date, les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris sont évalués à leur juste valeur. Les coûts liés aux acquisitions sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés. Le détail concernant le regroupement d'entreprises est présenté à la note 35.

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la note 19, celles concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la note 9 et celles concernant les regroupements d'entreprises sont présentées à la note 35.

Les états financiers consolidés requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes objectives.

4 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers consolidés de la société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées. Voici les principales normes émises, mais non encore en vigueur, qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés :

IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients ». Celle-ci permet de comptabiliser en une seule norme les produits tirés de tous les contrats avec les clients, à l'exception des contrats d'assurance, des contrats de location, des instruments financiers et de certains échanges non monétaires. Cette nouvelle norme établit un modèle unique en cinq étapes afin de reconnaître les produits. En avril 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 15 afin de clarifier certains requis et de fournir des dispositions transitoires additionnelles. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et doit être appliquée rétrospectivement à certaines exceptions près. L'adoption anticipée est permise. La société n'adoptera pas cette norme de façon anticipée et ne prévoit pas que l'adoption de cette norme aura des incidences importantes.

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 intitulée « Instruments financiers ». Cette nouvelle norme exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs. La norme contient également des modifications concernant la comptabilisation des passifs financiers, de la reconnaissance des pertes de crédit attendues ainsi que de la comptabilité de couverture. Les dispositions de la nouvelle norme s'appliqueront aux états financiers consolidés ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doivent être appliquées rétrospectivement, à certaines exceptions près. L'adoption anticipée est permise.

La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers. Plus de détail sur l'adoption d'IFRS 9 « Instruments financiers » sont fournis sous l'amendement à l'IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

IFRS 16 CONTRATS DE LOCATION

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme, IFRS 16 « Contrats de location ». Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location au bilan selon un modèle unique. Le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même. Les dispositions de la nouvelle norme s'appliqueront de manière rétrospective ou rétrospective modifiée aux états financiers consolidés ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». La société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR (SUITE)

IFRS 4 CONTRATS D'ASSURANCE

En septembre 2016, l'IASB a publié un amendement intitulé « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». Cet amendement offre deux options aux entités qui appliquent la norme IFRS 4 :

- l'approche du report permet une exemption temporaire facultative de l'application de IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, au plus tard, pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 4;
- l'approche par superposition permet aux entités d'appliquer IFRS 9 en ajustant certains des effets de cette norme sur les actifs financiers désignés. Ces actifs financiers désignés sont liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers consolidés ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société a analysé cet amendement et respecte les critères de qualification pour l'approche du report; elle a opté pour cette exemption. Ainsi, la société n'appliquera pas la norme IFRS 9 « Instruments financiers » au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 intitulée « Contrats d'assurance ». Cette nouvelle norme remplace les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Cette norme a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats; établit les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et de divulgation; définit une approche spécifique pour les contrats de 1 an et moins et définit une méthode globale ainsi qu'une méthode selon les frais variables applicables à tous les contrats d'assurance et de réassurance afin d'évaluer les passifs de contrats d'assurance.

Les dispositions de cette nouvelle norme s'appliqueront de manière rétrospective et, si c'est impraticable, selon l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur aux états financiers consolidés ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise, selon certaines restrictions. La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

5 TOTAL DES REVENUS

	2017	2016
Primes nettes gagnées	45 088 \$	41 553 \$
Revenus de commissions de réassurance	2 633	2 408
Autres revenus liés aux frais d'opérations	286	299
Revenus nets de placement	1 511	1 589
Autres revenus	1 487	1 416
Total des revenus	51 005 \$	47 265 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 REVENUS NETS DE PLACEMENT

	Exercice terminé le 31 décembre 2017				
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	44 \$	5 \$	256	8 \$	313 \$
Revenus de financement de primes				1 171	1 171
Total des revenus d'intérêts	44	5	256	1 179	1 484
Dividendes	5		35		40
Autres revenus attribués			(33)		(33)
Honoraires			(9)		(9)
Frais de placement			(14)		(14)
Total des revenus nets de placement	49	5	235	1 179	1 468
Gains (pertes) sur disposition de placement			43		43
	49 \$	5 \$	278 \$	1 179 \$	1 511 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2016				
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	37 \$	39 \$	478 \$	9 \$	563 \$
Revenus de financement de primes				1 060	1 060
Total des revenus d'intérêts	37	39	478	1 069	1 623
Dividendes	5		61		66
Autres revenus attribués			(4)		(4)
Honoraires			(9)		(9)
Frais de placement			(28)		(28)
Total des revenus nets de placement	42	39	498	1 069	1 648
Gains (pertes) sur disposition de placement			(59)		(59)
	42 \$	39 \$	439 \$	1 069 \$	1 589 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 AUTRES REVENUS

	2017	2016
Revenus de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	1 487 \$	1 416 \$
	1 487 \$	1 416 \$

8 AUTRES FRAIS

	2017	2016
Frais de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	1 334 \$	1 298 \$
Amortissement de clientèle	1 730	1 598
	3 064 \$	2 896 \$

9 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentant des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration du régime et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la nouvelle Loi sur les régimes complémentaires de retraite en vigueur le 1^{er} janvier 2016, les employeurs doivent effacer tout déficit des régimes sur une période maximale de 15 ans.

La société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2015. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2018.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2017	2016
Au résultat net		
Coût des services courants (employeur)	699 \$	692 \$
Coût des services passés (employeur)	(5)	(350)
Frais d'administration des régimes	55	76
Intérêt net sur financement des régimes	48	66
Charge au résultat net	797	484

Aux autres éléments du résultat étendu

Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	(1 397)	(678)
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses		
- financières	2 448	455
- autres		(59)
Charge (économie) aux autres éléments du résultat étendu	1 051	(282)

Charge (économie) de l'exercice au résultat étendu	1 848 \$	202 \$
---	-----------------	---------------

Rapprochement de la capitalisation des régimes

Actif des régimes

Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	21 142 \$	19 020 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	2 238	1 469
Cotisations de l'employeur	512	532
Cotisations salariales	588	440
Prestations versées et règlements	(707)	(292)
Transfert de régimes		(27)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	23 773 \$	21 142 \$

Obligation au titre des prestations définies

Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	22 249 \$	20 533 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	694	342
Coût financier	889	857
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	2 448	396
Cotisations salariales	588	440
Prestations versées et règlements	(707)	(292)
Transfert de régimes		(27)
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	26 161 \$	22 249 \$

Actif (passif) au titre des régimes de retraite	(2 388) \$	(1 107) \$
--	-------------------	-------------------

Présenté aux bilans :

Actif au titre des régimes de retraite	280 \$	183 \$
Passif au titre des régimes de retraite	(2 668) \$	(1 290) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

L'actif des régimes est composé des éléments suivants :

	2017	2016
Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	11 404 \$	10 628 \$
Obligations	4 969	3 493
Biens immobiliers	2 734	2 446
Trésorerie	83	114
Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance	4 367	4 300
Autres	216	161
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	23 773 \$	21 142 \$

Le taux de rendement effectif des régimes est de : 10.44 % 7.41 %

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2017	2016
Taux d'actualisation	3.44 %	3.93 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3.06 %	3.05 %

La table de mortalité utilisée en 2017 et 2016 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2017	2016
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(4 285) \$	(3 413) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	1 232 \$	914 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	5 704 \$	4 496 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(1 055) \$	(785) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	535 \$	427 \$

Contributions prévues pour les prochains exercices

La société estime devoir contribuer pour un montant de 502 \$ (518 \$ en 2016) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 18 ans (18 ans en 2016).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2017	2016
Résultat avant impôts	(951) \$	(870) \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Impôts selon le taux de base	(255) \$	(234) \$
Augmentation (diminution) des impôts imputables aux éléments suivants :		
Revenus non imposables	(17)	(18)
Dépenses non déductibles	117	123
Autres	19	6
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat	(136) \$	(123) \$

La charge d'impôts se détaille comme suit :

Total de la charge (économie) d'impôts au résultat net	(136) \$	(123) \$
Autres éléments du résultat étendu		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	42	(34)
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(15)	16
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(282)	78
Total de la charge (économie) d'impôts aux autres éléments du résultat étendu	(255)	60
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	(391) \$	(63) \$

La charge d'impôts est répartie comme suit :

Impôts exigibles		
Exercice courant	225 \$	166 \$
Ajustement des exercices antérieurs	10	8
	235	174
Impôts différés		
Exercice courant	(626)	(237)
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	(391) \$	(63) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (SUITE)

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont composés des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

	Exercice terminé le 31 décembre 2017				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Placements	(6) \$	\$	\$	\$	(6) \$
Immobilisations corporelles	(183)	(16)			(199)
Immobilisations incorporelles	(590)	245		(930)	(1 275)
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	121	53			174
Actif (passif) des régimes de retraite	299	58	282		639
Autres	133	4			137
Total d'impôts différés	(226) \$	344 \$	282 \$	(930) \$	(530) \$
Total du passif d'impôts différés	226 \$				530 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2016				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Placements	(2) \$	(3) \$	(1) \$	\$	(6) \$
Immobilisations corporelles	(183)				(183)
Immobilisations incorporelles	(892)	302			(590)
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	111	10			121
Actif (passif) des régimes de retraite	409	(35)	(75)		299
Autres	94	39			133
Total d'impôts différés	(463) \$	313 \$	(76) \$	\$	(226) \$
Total du passif d'impôts différés	463 \$				226 \$

11 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

	2017	2016
Le résultat étendu inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	9 921 \$	9 749 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	472	501
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 732	1 600
Dépenses de location		
Loyer	74	61
Automobile	48	36
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	(4)	66
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations incorporelles		(5)
Revenus de location	286	299

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2017	2016
Dividendes perçus	40 \$	65 \$
Intérêts perçus	1 517 \$	1 619 \$
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite et sur emprunt	52 \$	122 \$
Taxes sur primes payées	1 945 \$	1 945 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	(174) \$	932 \$

13 PLACEMENTS

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE				
Dépôts à terme	\$		2 526 \$	2 521 \$
Prêts	429	429	51	52
	429	429	2 577	2 573
DISPONIBLES À LA VENTE				
Obligations	719	719	2 068	2 068
Titres de participation				
Actions ordinaires	515	515	573	573
Actions privilégiées	100	100	100	100
Fonds mutuels	466	466	455	455
Fiducie de revenus	31	31	32	32
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	19 282	19 282		
Fonds de titres de capitaux propres	1 125	1 125		
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances			13 975	13 975
Fonds de titres de capitaux propres			999	999
Promutuel Réassurance - Participation au capital	128	128	128	128
Fonds de garantie Promutuel - Participation au capital	225	225	225	225
Autres	7	7	20	20
	22 598	22 598	18 575	18 575
	23 027 \$	23 027 \$	21 152 \$	21 148 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2017			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	703 \$	16 \$		719 \$
Actions ordinaires	287	233	5	515
Actions privilégiées	100			100
Fonds mutuels	456	21	11	466
Fiducie de revenus	31			31
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	19 410		128	19 282
Fonds de titres de capitaux propres	1 044	81		1 125
Promutuel Réassurance	128			128
Fonds de garantie Promutuel	225			225
Autres	7			7
	22 391 \$	351 \$	144 \$	22 598 \$

	2016			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	2 009 \$	59 \$		2 068 \$
Actions ordinaires	350	228	5	573
Actions privilégiées	100			100
Fonds mutuels	454	10	9	455
Fiducie de revenus	19	13		32
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	14 103	48	176	13 975
Fonds de titres de capitaux propres	1 060	69	130	999
Promutuel Réassurance	128			128
Fonds de garantie Promutuel	225			225
Autres	20			20
	18 468 \$	427 \$	320 \$	18 575 \$

Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

	2017	2016
Classement des pertes de valeur des instruments de capitaux propres		
Moins de 50 % en dessous de la valeur comptable	11 \$	140 \$
Plus de 50 % en dessous de la valeur comptable et ayant moins de 24 mois	5	4
Total des pertes non réalisées sur les instruments de capitaux propres	16 \$	144 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15 PRIMES À RECEVOIR

	2017	2016
Primes à recevoir		
Agents et courtiers		
Moins de 90 jours	18 \$	\$
Membres		
Moins de 90 jours	701	653
90 jours et plus	43	65
Primes échelonnées	20 678	17 885
	21 440	18 603
Provision pour mauvaises créances	(20)	(20)
	21 420 \$	18 583 \$

La société considère que la provision pour mauvaises créances, déterminée sur la base de la tendance historique, couvre le risque de défaut de paiement des clients. La valeur comptable des primes à recevoir dont le délai de perception est supérieur à 90 jours constitue un risque de défaut de crédit.

La mauvaise créance de l'exercice est de 64 \$ (35 \$ en 2016) et est inscrite dans les frais d'opérations.

16 FRAIS REPORTÉS

	2017	2016
Solde au 1 ^{er} janvier	1 061 \$	1 481 \$
Amortissement	(1 061)	(1 481)
Frais reportés de l'exercice	1 450	1 061
Solde	1 450 \$	1 061 \$

17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	2017			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	13 158 \$	36 \$	\$	13 194 \$
Mobilier-équipement	1 440	65	5	1 500
Informatique	446	14		460
Automobiles	405		65	340
Total du coût	15 449 \$	115 \$	70 \$	15 494 \$
Amortissement cumulé		Amortissement	Cession	
Bâtisse	3 513 \$	347 \$	\$	3 860 \$
Mobilier-équipement	1 197	57	5	1 249
Informatique	383	22		405
Automobiles	223	46	37	232
Total de l'amortissement cumulé	5 316 \$	472 \$	42 \$	5 746 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	9 645 \$			9 334 \$
Mobilier-équipement	243			251
Informatique	63			55
Automobiles	182			108
Valeur nette comptable	10 133 \$			9 748 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Coût	2016			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	12 399 \$	945 \$	186 \$	13 158 \$
Mobilier-équipement	1 406	39	5	1 440
Informatique	427	19		446
Automobiles	335	70		405
Total du coût	14 567 \$	1 073 \$	191 \$	15 449 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Bâtisse	3 211 \$	358 \$	56 \$	3 513 \$
Mobilier-équipement	1 144	55	2	1 197
Informatique	361	22		383
Automobiles	157	66		223
Total de l'amortissement cumulé	4 873 \$	501 \$	58 \$	5 316 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	9 188 \$			9 645 \$
Mobilier-équipement	262			243
Informatique	66			63
Automobiles	178			182
Valeur nette comptable	9 694 \$			10 133 \$

18 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coût	2017			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	9 597 \$	8 005 \$	4 304 \$	13 298 \$
Logiciel	10			10
Total du coût	9 607 \$	8 005 \$	4 304 \$	13 308 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	5 246 \$	1 730 \$	305 \$	6 671 \$
Logiciel	5	2		7
Total de l'amortissement cumulé	5 251 \$	1 732 \$	305 \$	6 678 \$
Valeur nette comptable				
Clientèle	4 351 \$			6 627 \$
Logiciel	5			3
Valeur nette comptable	4 356 \$			6 630 \$

Coût	2016			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	9 667 \$	100 \$	170 \$	9 597 \$
Logiciel	10			10
Total du coût	9 677 \$	100 \$	170 \$	9 607 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	3 653 \$	1 598 \$	5 \$	5 246 \$
Logiciel	3	2		5
Total de l'amortissement cumulé	3 656 \$	1 600 \$	5 \$	5 251 \$
Valeur nette comptable				
Clientèle	6 014 \$			4 351 \$
Logiciel	7			5
Valeur nette comptable	6 021 \$			4 356 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le taux de rendement prévu par la société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2017			
Provision	861 \$	(218) \$	1 079 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2.2 %	(335)	(138)	(197)
Provision pour écarts défavorables	1 312	433	879
Total de la provision pour sinistres non déclarés	1 838	77	1 761
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2017	20 425	9 292	11 133
Provision au 31 décembre 2017	22 263 \$	9 369 \$	12 894 \$
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2016			
Provision	642 \$	(238) \$	880 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2.3 %	(270)	(95)	(175)
Provision pour écarts défavorables	945	283	662
Total de la provision pour sinistres non déclarés	1 317	(50)	1 367
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2016	14 025	6 335	7 690
Provision au 31 décembre 2016	15 342 \$	6 285 \$	9 057 \$
L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :			
	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision au 1er janvier 2016	17 050 \$	8 879 \$	8 171 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2016	38 409	10 180	28 229
Variation de la provision pour les années antérieures à 2016	(213)	(340)	127
Effet de l'actualisation en 2016	8	29	(21)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2016	38 204	9 869	28 335
Sinistres versés au cours de l'exercice 2016	(39 912)	(12 463)	(27 449)
Provision au 31 décembre 2016	15 342	6 285	9 057
Sinistres et frais de règlement de l'année 2017	41 621	9 145	32 476
Variation de la provision pour les années antérieures à 2017	3 144	3 054	90
Effet de l'actualisation en 2017	(65)	(43)	(22)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2017	44 700	12 156	32 544
Sinistres versés au cours de l'exercice 2017	(37 779)	(9 072)	(28 707)
Provision au 31 décembre 2017	22 263 \$	9 369 \$	12 894 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2017, les changements d'hypothèses n'ont eu aucune incidence significative sur la provision pour les sinistres en voie de règlement.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

Évolution de la provision brute - par année de survenance										
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Provision initiale brute	9 277	12 633	7 866	5 460	5 835	4 677	5 342	4 506	4 507	3 377
Évolution de la provision :										
Après 1 an	10 669	12 237	7 735	4 573	5 534	4 058	4 049	4 107	4 151	3 278
Après 2 ans		12 749	8 063	4 449	5 221	3 915	3 856	4 204	4 080	3 259
Après 3 ans			8 379	4 841	4 891	3 965	3 685	3 964	4 171	3 016
Après 4 ans				4 688	3 447	3 714	3 646	3 707	4 146	2 826
Après 5 ans					3 268	3 954	3 652	4 114	4 126	2 737
Après 6 ans						4 812	3 640	3 748	4 175	2 760
Après 7 ans							3 681	3 729	4 332	2 772
Après 8 ans								3 793	4 720	2 774
Après 9 ans									4 721	2 789
Après 10 ans										2 789
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	-15%	-1%	-7%	14%	44%	-3%	31%	16%	-5%	17%

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 9 %.

Évolution de la provision nette - par année de survenance										
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Provision initiale nette	5 390	5 509	4 872	3 943	4 145	3 351	3 863	3 033	3 633	2 310
Évolution de la provision :										
Après 1 an	5 637	5 363	4 492	3 469	4 011	2 860	2 949	2 937	3 411	2 075
Après 2 ans		5 298	4 657	3 346	3 985	2 770	2 880	2 991	3 311	2 016
Après 3 ans			4 480	3 576	3 953	2 682	2 682	2 735	3 400	1 932
Après 4 ans				3 445	3 610	2 533	2 627	2 582	3 377	1 853
Après 5 ans					3 591	2 609	2 633	2 556	3 357	1 786
Après 6 ans						2 695	2 618	2 527	3 295	1 785
Après 7 ans							2 598	2 531	3 274	1 783
Après 8 ans								2 515	3 262	1 778
Après 9 ans									3 262	1 774
Après 10 ans										1 773
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	-5%	4%	8%	13%	13%	20%	33%	17%	10%	23%

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 14 %.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 97 \$ (83 \$ en 2016). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 94 \$ (80 \$ en 2016).

La société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 402 \$ (415 \$ en 2016). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 416 \$ (433 \$ en 2016).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

	31 décembre 2017					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	12 236 \$	1 237 \$	\$	\$	\$	13 473 \$
Responsabilité	1 730	1 562	590	135		4 017
Automobiles	3 831	759	172	11		4 773
Total	17 797 \$	3 558 \$	762 \$	146 \$		22 263 \$

Part du réassureur dans la provision à l'actif

Biens	6 296 \$	753 \$	\$	\$	\$	7 049 \$
Responsabilité	519	324	75	9		927
Automobiles	1 190	194	8	1		1 393
Total	8 005 \$	1 271 \$	83 \$	10 \$		9 369 \$

	31 décembre 2016					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	7 743 \$	823 \$	\$	\$	\$	8 566 \$
Responsabilité	1 270	1 424	647	157		3 498
Automobiles	2 567	653	56	2		3 278
Total	11 580 \$	2 900 \$	703 \$	159 \$		15 342 \$

Part du réassureur dans la provision à l'actif

Biens	4 446 \$	538 \$	\$	\$	\$	4 984 \$
Responsabilité	276	232	84	19		611
Automobiles	526	157	7			690
Total	5 248 \$	927 \$	91 \$	19 \$		6 285 \$

20 PRIMES NON GAGNÉES

Le rapprochement de la provision pour les primes non gagnées est composé de :

	Primes non gagnées		
	brutes	Part du réassureur	nettes
Solde au 1er janvier 2016	26 533 \$	4 428 \$	22 105 \$
Primes souscrites	54 863	12 553	42 310
Primes gagnées au cours de l'exercice	(53 534)	(11 981)	(41 553)
Primes non gagnées au 31 décembre 2016	27 862 \$	5 000 \$	22 862 \$
Primes souscrites	60 718 \$	12 909 \$	47 809 \$
Primes gagnées au cours de l'exercice	(57 585)	(12 497)	(45 088)
Primes non gagnées au 31 décembre 2017	30 995 \$	5 412 \$	25 583 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

	2017	2016
Solde au 1 ^{er} janvier	1 408 \$	1 244 \$
Amortissement de l'exercice	(1 408)	(1 244)
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	1 521	1 408
Solde	1 521 \$	1 408 \$

22 FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS

	2017	2016
Membres	110 \$	137 \$
Rémunération et charges sociales	1 138	1 456
Acquisition d'immobilisations corporelles		74
Acquisition d'immobilisations incorporelles		20
Taxes de vente	2 134	1 898
Autres	176	259
Fonds de cessation de représentation	83	64
	3 641 \$	3 908 \$

23 EMPRUNT

L'emprunt, garanti par une hypothèque sur un terrain et une bâtisse ayant une valeur comptable de 4 770 \$, au taux de 1.95 %, est remboursable par versements mensuels de 82 399 dollars, comprenant capital et intérêts, a été remboursé en 2017.

	2017	2016
Remboursement de capital au cours des prochains exercices		
Montant courant à moins d'un an	\$	817 \$
La juste valeur * de l'emprunt est de :	\$	818 \$

* La juste valeur de l'emprunt est de niveau 2. Se référer à la note 33 pour le détail de l'évaluation à la juste valeur.

24 PARTS SOCIALES

La société est autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2017, la société a 13 617 parts sociales émises (13 617 en 2016).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

25 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts privilégiées de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, excepté pour Fonds de garantie Promutuel qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assurances, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum des obligations du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

Catégorie « A », prioritaires aux parts sociales

	2017	2016
Émises		
5 490 parts privilégiées de catégorie « A », intérêts de 4.41 %	549 \$	\$
32 510 parts privilégiées de catégorie « A », intérêts de 5.04 %	3 251	
	3 800 \$	\$

26 RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice 2017, le conseil d'administration de la société a autorisé la constitution d'une réserve pour éventualités concernant les besoins de capitalisation de Fonds de garantie Promutuel. En 2017, la société a affecté un montant de 440 \$ à cette réserve pour éventualités.

27 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2017	2016
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	351 \$	427 \$
Pertes non réalisées	(144)	(320)
	207	107
Impôts afférents	(55)	(29)
	152	78
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(4 899)	(3 848)
Impôts afférents	1 316	1 034
	(3 583)	(2 814)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(3 431) \$	(2 736) \$

28 GESTION DU CAPITAL

La société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la société est exposée. Le conseil d'administration de la société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La société est tenue, par la Loi sur les assurances du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la société s'est dotée, supporté par un rapport produit par l'actuaire désigné portant sur l'examen dynamique de suffisance de capital, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 195 % (190 % en 2016).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28 GESTION DU CAPITAL (SUITE)

Au 31 décembre 2017, le TCM de la société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2017	2016
Capital disponible	13 527 \$	12 715 \$
Capital requis	6 892	5 275
Excédent du capital disponible sur le capital requis	6 635	7 440
Capital excédentaire au niveau cible de la société	88 \$	2 693 \$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	196 %	241 %

29 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

La société loue des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 30 septembre 2018 et le 31 octobre 2020. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2017	2016
Dépenses de loyer		
Moins d'un an	130 \$	59 \$
Un à cinq ans	87	137
Total	217 \$	196 \$

Elle loue également des équipements et des automobiles dont les baux viennent à échéance entre le 11 novembre 2019 et le 16 novembre 2021. Il n'y a pas d'option de renouvellement prévu à l'échéance dans ces contrats.

Les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu de ces contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

	2017	2016
Dépenses de location d'auto et d'équipement		
Moins d'un an	52 \$	43 \$
Un à cinq ans	90	81
Total	142 \$	124 \$

La société est le bailleur pour des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 31 décembre 2018 et le 30 juin 2028. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2017	2016
Revenus de loyer		
Moins d'un an	217 \$	251 \$
Un à cinq ans	761	107
Plus de cinq ans	372	
Total	1 350 \$	358 \$

La société s'est engagée à verser à Promutuel Fonds de capitalisation D S.E.C. la somme de 725 \$ lorsque son test de capital minimal (TCM) sera supérieur à 300 %, selon les modalités de la demande de capital.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

A) Engagements (suite)

Au 30 novembre 2017, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a un déficit accumulé de 9 millions de dollars (déficit de 18 millions de dollars au 30 novembre 2016). En décembre 2017, le conseil d'administration de Groupe Promutuel Fédération a autorisé une cotisation spéciale d'un montant de 1,8 million de dollars pour l'ensemble des sociétés mutuelles pour l'année 2017 afin de réduire le déficit. Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a le pouvoir, selon la Loi sur les assurances du Québec, de procéder à des cotisations générales ou spéciales des sociétés mutuelles membres pour rembourser ce déficit. Les primes souscrites de la société représentent 7 % des primes souscrites de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

B) Éventualités

La société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la société est d'avis que la société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

30 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT

PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la société est la suivante :

	2017	2016
Cession de prime au réassureur	(12 497) \$	(11 981) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	12 156	9 869
Commissions de réassurance	2 633	2 408
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	2 292 \$	296 \$

31 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les produits de la société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

	2017	2016
Primes directes souscrites		
Automobiles	26 202 \$	23 806 \$
Biens et responsabilité	34 516	31 057
Total des primes souscrites	60 718 \$	54 863 \$

Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :

	2017	2016
Primes directes nettes gagnées		
Automobiles	22 578 \$	21 379 \$
Biens et responsabilité	22 510	20 174
Total des primes nettes gagnées	45 088 \$	41 553 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

32 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

Taux bruts	2017			2016		
	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts
Primes directes						
Automobiles	82 %	-	-	74 %	-	-
Biens et responsabilité	75 %	-	-	70 %	-	-
Total	78 %	27 %	105 %	71 %	31 %	102 %

Taux nets	2017			2016		
	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets
Primes directes						
Automobiles	83 %	-	-	77 %	-	-
Biens et responsabilité	62 %	-	-	59 %	-	-
Total	72 %	30 %	102 %	68 %	34 %	102 %

Au 31 décembre 2017, la société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

	Exercice terminé le 31 décembre 2017		
	avant impôts	impôts	net
Diminution du résultat			
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	1129 \$	303 \$	826 \$
Biens et responsabilité	1125	301	824
Total	2254 \$	604 \$	1650 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	451 \$	121 \$	330 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2016		
	avant impôts	impôts	net
Diminution du résultat			
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	1069 \$	288 \$	781 \$
Biens et responsabilité	1009	271	738
Total	2078 \$	559 \$	1519 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	416 \$	112 \$	304 \$

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la société.

33 GESTION DES RISQUES

La politique de placement de la société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la société.

A) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Certains actifs financiers, comme les actions, ne portent pas intérêt. De ce fait, la société est peu exposée à ces instruments financiers au risque découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

33 GESTION DES RISQUES (SUITE)

A) Risque de taux d'intérêt (suite)

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Au 31 décembre 2017, la société estime qu'une fluctuation de plus ou moins 1 % serait considérée comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés financiers. Elle estime qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la société :

	2017	2016
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	204 \$	178 \$
Autres éléments du résultat étendu	(526)	(418)
Avoir des membres	(322) \$	(240) \$

Une diminution de 1 % du taux d'intérêt aurait l'effet inverse sur le résultat étendu de la société.

L'échéancier et les taux d'intérêt des placements, sauf ceux n'ayant pas d'échéance spécifique, s'établissent ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2017					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Placements						
Obligations	612 \$	107 \$	\$	\$	\$	719 \$
Prêts			145	284		429
	612 \$	107 \$	145 \$	284 \$	\$	1 148 \$
Total (en pourcentage)	53 %	9 %	13 %	25 %	- %	100 %
Taux d'intérêt effectif	1.46 %	1.93 %	6.00 %	6.00 %	%	3.20 %
	Échéancier au 31 décembre 2016					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Placements						
Dépôts à terme	2 526 \$	\$	\$	\$	\$	2 526 \$
Obligations	1 322	746				2 068
Prêts	9	18	21	3		51
	3 857 \$	764 \$	21 \$	3 \$	\$	4 645 \$
Total (en pourcentage)	83 %	16 %	1 %	%	- %	100 %
Taux d'intérêt effectif	1.18 %	1.27 %	6.00 %	6.00 %	%	1.22 %

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

33 GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la société sont effectuées en totalité en devises canadiennes. Par conséquent, la société n'est pas exposée à un risque de change.

C) Autre risque de marché

Un autre risque de marché est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de taux de change. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2017, la société estime qu'une hausse de 10 % des marchés boursiers augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 130 \$ (125 \$ en 2016). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Un changement de 10 % est considéré comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés boursiers.

D) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la société conserve des liquidités et une partie de ses placements sous forme de titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la société s'établit ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2017					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	17 797 \$	3 558 \$	762 \$	146 \$	\$	22 263 \$
Primes non gagnées	30 995					30 995
Commissions de réassurance non gagnées	1 521					1 521
Créditeurs	5 192					5 192
Parts sociales	68					68
TOTAL	55 573 \$	3 558 \$	762 \$	146 \$	\$	60 039 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

33 GESTION DES RISQUES (SUITE)

	Échéancier au 31 décembre 2016					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	11 580 \$	2 900 \$	703 \$	159 \$		\$ 15 342 \$
Primes non gagnées	27 862					27 862
Commissions de réassurance non gagnées	1 408					1 408
Créditeurs	4 611					4 611
Emprunt	817					817
Parts sociales	68					68
TOTAL	46 346 \$	2 900 \$	703 \$	159 \$		\$ 50 108 \$

E) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la société. Les politiques de placement et de financement de primes de la société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la société.

Au 31 décembre 2017, aucun actif financier ne représente 10 % et plus du total des placements de la société.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2017	2016
Cote de crédit		
AAA	1 208 \$	962 \$
AA	12 084	9 166
A	4 097	5 558
BBB	2 469	1 896
Inférieure à BBB	87	82
R-1	265	658
R-2	1	2
Non noté	258	705
Total	20 469 \$	19 029 \$

Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :

Cote de crédit		
P2	698 \$	588 \$
P3	131	128
Autre	100	100
Total	929 \$	816 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

33 GESTION DES RISQUES (SUITE)

F) Risque de tarification

Le risque lié à la tarification est le risque selon lequel un prix établi est insuffisant pour assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres.

La société gère ce risque au moyen d'analyses régulières de sa tarification comparée à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

G) Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque résultant de la sélection des risques et de la gestion des clauses des contrats d'assurance. La société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la société sont atteintes, la société cède le risque excédentaire à son réassureur.

H) Risque de réassurance

La société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la société est sujette à une rétention nette de 315 \$ (285 \$ en 2016) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 240 000 \$ (230 000 \$ en 2016) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

I) Risque d'évaluation de la juste valeur

La société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

	2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 961 \$	\$	\$	4 961 \$
Placements disponibles à la vente	1 112	21 126	360	22 598
	6 073 \$	21 126 \$	360 \$	27 559 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

33 GESTION DES RISQUES (SUITE)

	2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 454 \$	\$	\$	1 454 \$
Placements disponibles à la vente	1 159	17 043	373	18 575
	2 613 \$	17 043 \$	373 \$	20 029 \$

Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	373 \$	763 \$
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s :		
Résultat net		(60)
Autres éléments du résultat étendu		60
Dispositions	(13)	(390)
Solde au 31 décembre	360 \$	373 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016.

J) Évaluation à la juste valeur

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme et les prêts sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.
- Les obligations, les sociétés en commandite et le Fonds de placement Promutuel sont évalués avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- Les actions, les fonds mutuels et les fiducies de revenus sont évaluées selon le cours du marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel est établie à partir de la valeur de rachat de ces participations puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La juste valeur de la trésorerie, des primes à recevoir et autres débiteurs et des créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.
- Les emprunts sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES

La société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel. Depuis le 1^{er} juin 2017, la société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements. Avant le 1^{er} juin 2017, par le biais de Fonds de placement Promutuel, la société détenait une participation dans des fonds communs de placement de titres de créances et de capitaux propres. Les sociétés en commandite sont :

- Promutuel Fonds d'obligations 2A S.E.C.
- Promutuel Fonds d'actions 3A S.E.C.
- Promutuel Fonds d'actions privilégiées 4A S.E.C.
- Promutuel Fonds d'actions mondiales 8A S.E.C.
- Promutuel Fonds d'obligations court terme 10A S.E.C.
- Promutuel Fonds d'obligations corporatives 11A S.E.C.

Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance. La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la note 9.

Les autres transactions entre les parties liées, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

	2017	2016
Indemnités et frais inhérents	402 \$	327 \$
Frais d'opérations	4 751	3 683
Frais de placement	23	37
Revenus de placement	159	338

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Au 31 décembre 2017			
Avantages à court terme	73 \$	791 \$	864 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		110	110
Total de la rémunération au 31 décembre 2017	73 \$	901 \$	974 \$
Au 31 décembre 2016			
Avantages à court terme	85 \$	1 080 \$	1 165 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		82	82
Autres avantages à long terme		250	250
Total de la rémunération au 31 décembre 2016	85 \$	1 412 \$	1 497 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

35 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 1er novembre 2017, Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale, a procédé à l'acquisition d'un intermédiaire de marché en assurance de dommages, «Dubé Cooke Pedicelli inc.». Les résultats de cette société sont inclus dans les états financiers à partir du 1er novembre 2017.

La société a déterminé au 31 octobre 2017, la juste valeur des actifs nets transférés. Elle a procédé à la réévaluation des impôts différés sur ses actifs nets transférés. L'excédent du prix d'acquisition sur les actifs nets identifiables assumés lors de l'acquisition est inscrit comme goodwill.

Les montants comptabilisés à la date du regroupement sont les suivants :

Juste valeur des actifs nets

Trésorerie	591	\$
Débiteurs	422	
Autres actifs	68	
Immobilisations incorporelles	7 975	
Créditeurs	(157)	
Dettes	(4 632)	
Impôts différés afférents	(930)	
Total des actifs nets identifiables	3 337	

Prix d'acquisition	3 337	\$
---------------------------	--------------	-----------

Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

CÉDER Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

CESSION AU RÉASSUREUR Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

COÛT DES SINISTRES

i) **Indemnités et frais inhérents (bruts)** Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.

ii) **Recouvrement du réassureur** En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FRAIS D'OPÉRATION Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la société, émis en conformité avec le règlement autorisant l'émission de parts privilégiées de la société.

PRIMES BRUTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

PRIMES NETTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société, car advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

PRIMES SOUSCRITES En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice, incluant les opérations effectuées avec des regroupements d'assureur, plus la réassurance acceptée.

RÉASSUREUR Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

RÉSULTAT D'ASSURANCE Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé « résultat technique ». Il s'agit des primes (-) les frais reliés aux sinistres engagés (-) les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis, mais non déclarés, découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

TAXE SUR PRIMES D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM) Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TRAITÉ DE RÉASSURANCE Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.

